

## Compte rendu Conseil municipal 05 du 4 juillet 2023

Présents : M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme DUFOUR Emmanuelle – Mme BAGLAND Aurélie - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie – M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian - Mme CORBASSON Christine – Mme FOUASSIER Isabelle – M. FRACELLI Dominique - Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain - Mme WESTERLIN Sandra

Absent excusé : M. DUMONT Julien (Pouvoir à M. MOINEAU)

Mme BAGLAND a été nommée secrétaire de séance.

### • **Approbation de la convention de groupement de commandes relative à la mission de Délégué à la protection des Données avec l'Agglomération Montargoise**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec l'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME) pour la période 2024-2027

### • **Reconduction de la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention**

Par convention, la commune de Villemandeur met à disposition un conseiller de prévention depuis 2017 au sein de la commune. Ce conseiller intervient une fois par mois (3h) dans la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la mise à disposition d'un conseiller de prévention et autorise M. le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la commune de Villemandeur.

### • **Délibération portant sur l'obligation de désigner un référent déontologue**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare qu'il n'est pas en mesure de désigner un référent déontologue dont l'expérience et les compétences permettraient de répondre aux interrogations des élus sur le respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local avant le 1<sup>er</sup> juin 2023, mais s'y engage dans les meilleurs délais.

### • **Avenants requalification du Centre bourg phase 2 de la salle polyvalente**

M. le Maire rappelle que le Conseil a accepté l'extension du parking de la salle polyvalente et l'ajustement du projet le 9 mars 2023.

L'estimation du maître d'œuvre, CAMBIUM 17, s'élevait à 58 026 € HT. Après consultation des entreprises, les devis s'élèvent à 47 334,10 € HT.

Afin de réaliser des économies, M. le Maire propose d'abandonner l'evergreen pour l'aire de stationnement complémentaire en mettant du « terre-pierre ». L'économie réalisée pourrait permettre l'investissement de jeux pour enfants.

En marge de cette économie, deux avenants sont proposés :

- Avenant n°2 du lot n°1 – Voirie Réseaux Divers (VRD) Entreprise VAUVELLE qui s'élève à 43 045,10 € HT
- Avenant n°1 du lot n°2 – Eclairage public Entreprise SOMELEC qui s'élève à 4 289,04 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces deux avenants.

D'autre part, un devis de l'entreprise BEST OF TECHNOLOGIES, d'un montant de 8 101,60 € HT, concerne l'installation d'une caméra assurant la vidéoprotection du parking de la salle polyvalente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis.

### • **Répartition intercommunale des charges scolaires – Fixation du montant de la participation pour l'année 2023/2024**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, maintient le montant de la participation pour les enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2023/2024, à savoir :

- 1 437 € par an et par enfant scolarisé en Maternelle
- 778 € par an et par enfant scolarisé en Élémentaire

Un paiement au prorata de la durée de présence sera appliqué en cas de changement de commune en cours d'année scolaire. Ce calcul sera établi par trimestre, tout trimestre commencé étant dû.

#### • **Modification du règlement intérieur de l'ALSH**

Suite à une erreur matérielle sur la délibération n° D2022-31, il convient d'apporter une modification : « La commune, appliquant le plan mercredi, l'encadrement des enfants est de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants à partir de 6 ans. »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification au règlement intérieur de l'ALSH qui s'appliqueront à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

#### • **Création d'un poste de rédacteur territorial**

Un agent administratif a annoncé sa mutation à compter de septembre-octobre. Le Conseil municipal décide de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet en remplacement.

#### • **Affaires diverses**

M. le Maire fait part au Conseil :

- que le parking de la salle polyvalente sera praticable pour le 14 juillet et l'éclairage opérationnel courant septembre. Les jeux pour enfants seront posés en mars-avril 2024,
- que les travaux sur la RD 2160 et RD 2060 auront lieu de juillet à octobre, ce qui entraînera des déviations et routes barrées,
- que des travaux d'assainissement rue de la Varenne se dérouleront d'août à septembre,
- que la visite du concours des maisons fleuries aura lieu le jeudi 6 juillet. Cette année, deux concours seront organisés, un régional et un communal,
- que la fête patronale aura lieu les 16 et 17 septembre. Des bénévoles seront les bienvenus pour soutenir le Comité des fêtes,
- que Mme FRACELLI a obtenu sa mutation et sera remplacée par Mme LIANDIER Julie à la direction de l'école. Mme BAUDOUIN quittera l'école à cause de la fermeture d'une classe,
- que le « St Maurice Infos » sera distribué le week-end du 8 et 9 juillet